

Nations Unies
ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



QUARANTE-DEUXIÈME SESSION

Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION
37e séance
tenue le
vendredi 13 novembre 1987
à 16 h 30
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 37e SEANCE

Président : M. OUDOVENKO (République socialiste soviétique d'Ukraine)

SOMMAIRE

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE
INTERNATIONALE (suite)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite)
- b) APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 90
EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
(suite)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite)
- e) ENVIRONNEMENT (suite)

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE :
RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

*Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission

Distr. GENERALE
A/C.2/42/SR.37
1er décembre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 16 h 30.

POINT 82 DE L'ORDRE DU JOUR : DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE (suite) (A/42/3, 178, 313, 344, 352, 354, 357, 359, 381, 386, 407, 410, 411, 417, 474, 477, 549, 603, 604 et Corr.1, 625, 677, 681, 715; A/C.2/42/5)

- a) COMMERCE ET DEVELOPPEMENT (suite) (A/42/3, A/42/15 (vol. I et II), A/42/317, 537, 555, 583, 660, 678; TD/351; A/C.2/42/L.5, L.6, L.7)
- b) APPLICATION DU NOUVEAU PROGRAMME SUBSTANTIEL D'ACTION POUR LES ANNEES 80 EN FAVEUR DES PAYS LES MOINS AVANCES : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (suite) (A/42/576; TD/351)
- d) COOPERATION ECONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT (suite) (A/42/3, A/42/39 et Corr.1, A/42/452)

1. M. ANDRADE-DIAZ-DURAN (Guatemala), intervenant au nom du Groupe des 77, dit que la détérioration du système économique international a des répercussions alarmantes sur le processus de développement économique et social des pays en développement et plus particulièrement sur les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les pays insulaires. A leur onzième réunion annuelle, les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 se sont par conséquent déclarés profondément préoccupés par les politiques unilatérales des principaux pays à économie de marché qui se dérobaient à leurs responsabilités en faisant valoir que seul le libre jeu des forces du marché permettra de résoudre les graves problèmes auxquels se heurtent les pays en développement et que c'est en adoptant des politiques intérieures énergiques que ces pays pourront parvenir à un développement durable quelque défavorable que puisse être la conjoncture économique externe.

2. Le Groupe des 77 a souligné la nécessité d'engager des négociations constructives entre pays développés et pays en développement pour déterminer comment améliorer la situation économique de ces derniers. C'est là le seul moyen de renforcer l'économie mondiale. La CNUCED constitue le cadre approprié pour de telles négociations et les pays en développement sont fermement résolus à poursuivre le dialogue constructif qui a été instauré à la septième session de la CNUCED. Le représentant du Guatemala demande également aux pays développés de procéder aux ajustements voulus dans leurs politiques macro-économiques.

3. L'Acte final souligne que la communauté internationale doit unir ses efforts pour trouver des solutions dans un cadre multilatéral et, compte tenu de l'interdépendance économique croissante des pays et secteurs de l'économie, pour évaluer comme il se doit les responsabilités et possibilités qui en découlent. A cet égard, les résultats de la septième session de la CNUCED semblent modestes du point de vue des pays en développement.

4. Vu l'évolution récente de la situation sur les marchés financiers internationaux, il est impératif que le FMI et la Banque mondiale trouvent un moyen de contribuer à court terme à l'instauration, sur des bases plus équitables, justes

(M. Andrade-Diaz-Duran, Guatemala)

et démocratiques d'un nouveau système financier et monétaire qui appuie davantage les efforts que font les pays en développement pour assurer leur développement. A ce propos, le Groupe des 77 a demandé que soit convoquée une conférence internationale sur les moyens monétaires et financiers du développement et prié instamment le Secrétaire général d'entamer des consultations de haut niveau à cet effet.

5. Les ministres des affaires étrangères du Groupe des 77 sont convenus que la Stratégie internationale du développement et son examen à mi-parcours demeurent extrêmement importants pour l'instauration d'un nouvel ordre économique international et l'application effective de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Les pays développés doivent faire preuve de la volonté politique requise et s'engager sérieusement à appliquer les mesures décrites dans la Stratégie.

6. Lorsqu'elle élaborera une nouvelle Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie, l'Organisation des Nations Unies devrait s'efforcer d'expliquer pourquoi la plupart des objectifs de la troisième Décennie n'ont pas été atteints. En consultation avec les organismes compétents, le Secrétaire général devrait jeter les bases d'une nouvelle stratégie qui contribue à l'instauration d'un nouvel ordre économique international et réponde aux priorités et aux besoins des pays en développement.

7. Compte tenu des effets particulièrement dévastateurs que la crise économique internationale a eus sur les pays les moins avancés, le Groupe des 77 demande que le nouveau Programme substantiel d'action et les recommandations découlant de l'examen à mi-parcours soient appliqués intégralement et le plus tôt possible. Il ressort du rapport du Secrétaire général sur l'application du nouveau Programme substantiel d'action que, malgré leurs efforts de développement, les pays les moins avancés ont vu leur situation socio-économique continuer à se dégrader et que nombre d'entre eux auront du mal à retrouver leur niveau antérieur de production par habitant. La baisse des cours des produits de base mérite une mention particulière étant donné que ces produits représentent le plus gros des exportations de ces pays. Les termes de l'échange se sont tellement détériorés que le coût de leurs importations représente plus du double de la valeur de leurs exportations et que leur dette extérieure s'élève au total à plus de 50 % du PIB de l'ensemble de ces pays. La situation ne peut qu'empirer si des mesures urgentes, y compris une remise partielle ou totale de la dette, ne sont pas prises.

8. Le Groupe des 77 engage une nouvelle fois la communauté internationale et en particulier les pays développés et les institutions financières multilatérales opérant aux niveaux sous-régional, régional et international à accroître les transferts de ressources vers les pays les moins avancés à des conditions qui favorisent leur développement à court et à long terme. Les pays donateurs qui ne l'ont pas encore fait doivent également s'efforcer d'atteindre l'objectif de 0,15 % du PNB. Le Groupe des 77 souscrit à la proposition tendant à convoquer une conférence de haut niveau sur les pays les moins avancés pour évaluer les progrès accomplis au cours de la décennie en cours.

(M. Andrade-Díaz-Duran, Guatemala)

9. Le représentant du Guatemala engage les pays donateurs et les institutions multilatérales de financement et d'aide au développement à accorder aux pays en développement sans littoral et insulaires les ressources techniques et financières dont ils ont besoin pour développer leur infrastructure et adopter des mesures en vue de résoudre leurs problèmes de transport et de communications.
10. Le Groupe des 77 réaffirme son attachement au renforcement de la coopération économique entre pays en développement afin de parvenir à l'autonomie collective. Il appuie également la coopération technique entre pays en développement et demande l'application du Plan d'action de Buenos Aires. Bien que ce Plan ait été adopté à une époque où la conjoncture était plus favorable, il a permis, encore tout récemment, d'obtenir des résultats positifs, tels que les exercices de programmation multinationale qui ont offert de nouvelles possibilités de coopération technique. Pourtant des efforts supplémentaires restent à faire pour renforcer ce type de coopération notamment en affectant des ressources suffisantes au programme spécial visant à promouvoir ces activités.
11. M. SOMVORACHIT (République démocratique populaire lao) dit que le système commercial international est sérieusement compromis par les mesures protectionnistes adoptées par certains pays développés et d'autres restrictions imposées aux opérations commerciales des pays en développement. Les liens que les pays développés, mus par leur désir de domination, établissent entre le commerce et d'autres questions, constituent une forme de néo-colonialisme que sa délégation condamne avec vigueur. Non seulement ces politiques et pratiques nuisent à l'économie mondiale mais elles ne répondent pas aux besoins réels de développement.
12. Naturellement, la crise économique internationale a eu des effets encore plus désastreux sur l'économie des pays les moins avancés comme l'indique clairement le rapport publié sous la cote A/42/537. Les pays développés occidentaux doivent donc accepter les propositions que leur a faites à maintes reprises le Groupe des 77 dont les plus récentes figurent dans la Déclaration publiée par les ministres des affaires étrangères à leur onzième réunion annuelle tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies en octobre 1987.
13. Il ne fait aucun doute que le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés continue d'offrir un cadre juridique et politique indispensable à la coopération entre les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement. Son application laisse toutefois beaucoup à désirer. Alors que certains pays donateurs ont fait des efforts louables pour accorder une aide égale à 0,15 % de leur PNB aux pays les moins avancés, d'autres doivent faire plus pour aider ces pays à sortir aussitôt que possible de l'état de sous-développement anachronique qui est le leur. La délégation lao se félicite des mesures adoptées à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en faveur des pays les moins avancés, en particulier de la décision de convoquer une conférence de haut niveau en 1990 pour évaluer l'application du nouveau Programme substantiel d'action, et elle sait gré au Gouvernement français d'avoir généreusement offert d'accueillir cette conférence.

(M. Somvorachit, Rép. dém. pop. lao)

14. Pour sa part, le Gouvernement lao est fermement résolu à renforcer la coopération économique et technique entre pays en développement et souscrit sans réserve au Programme d'action de Caracas et au Plan d'action de Buenos Aires. La délégation lao accueille avec satisfaction la Déclaration et le Plan d'action de Pyongyang sur la coopération Sud-Sud adoptés par les pays non alignés en juin 1987 mais souligne que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer aux efforts faits par la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies pour résoudre le problème du sous-développement.

15. M. MOHIUDDIN (Bangladesh) dit qu'il se pourrait bien que les pressions déflationnistes deviennent le principal obstacle à la croissance et au développement de l'économie mondiale. Compte tenu de l'interdépendance des économies nationales, la situation appelle une action multilatérale et la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a prouvé qu'une telle action était possible et que les vues sur les questions relatives au développement, à la croissance et au commerce international pouvaient être présentées et conciliées de façon positive et constructive. Bien que les résultats de cette session aient eu une portée limitée et n'aient pas été entièrement satisfaisants dans certains cas, la CNUCED a imprimé un élan indispensable aux négociations multilatérales fondées sur les principes de l'avantage mutuel, de la communauté d'intérêts, de l'équité et de la non-discrimination. Il appartient maintenant aux gouvernements de mettre en oeuvre les politiques et mesures convenues. En effet, l'Acte final ne servira à rien s'il n'est pas appliqué.

16. Le nombre des pays les moins avancés a augmenté de 25 % depuis l'adoption du nouveau Programme substantiel d'action en 1981. Le produit national brut par habitant de ces pays a tellement diminué qu'il ne représente plus que 2 % de celui des pays développés à économie de marché. Si récemment leurs résultats économiques se sont quelque peu améliorés, le taux de croissance de leur PNB n'a pas réussi à suivre celui de l'accroissement de la population. La plupart de ces pays n'ont pas été en mesure d'atteindre l'objectif de 9 % par an fixé pour le taux de croissance global de leur production manufacturière au cours de la première moitié de la Décennie et le faible volume de l'épargne intérieure a continué à compromettre sérieusement leur croissance économique globale. Leur développement a également été entravé par des facteurs extérieurs de plus en plus défavorables, en particulier la baisse des cours des matières premières. La chute du dollar a entraîné une augmentation du coût des importations et une détérioration des termes de l'échange pour les produits qu'ils exportent.

17. Les pays les moins avancés ont toutefois entrepris de vastes programmes de réforme. Ils s'efforcent, entre autres, de promouvoir l'essor du secteur privé, de privilégier le développement agricole, de favoriser les exportations et d'attirer des investissements étrangers directs. Certains progrès ont été enregistrés, mais l'élan nécessaire ne pourra être soutenu sans l'appui de la communauté internationale. Malheureusement, les ressources accordées au titre de l'aide publique au développement n'ont pas augmenté au cours de la présente décennie et les apports financiers à des conditions normales n'ont cessé de diminuer. Il

(M. Mohiuddin, Bangladesh)

convient toutefois de se féliciter des efforts faits par certains pays donateurs pour atteindre les objectifs fixés en matière d'aide, d'autant que cette tendance semble devoir se poursuivre.

18. Les problèmes des pays les moins avancés ont figuré en bonne place sur la liste des questions abordées à la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. L'intervenant se réjouit de l'intérêt considérable et de la volonté politique qu'ont manifestés, à cette occasion, tous les groupes de pays et il espère que l'Assemblée générale se prononcera sur le projet de conférence de haut niveau chargée d'évaluer et d'examiner la mise en oeuvre du nouveau Programme substantiel d'action : tous les Etats Membres doivent participer de façon constructive à cette conférence et à ses préparatifs.

19. M. DINU (Roumanie) dit que l'inquiétude de la communauté internationale face à la situation du commerce mondial, qui a gravement compromis la coopération économique multilatérale, est justifiée. La septième session de la CNUCED a été l'occasion d'examiner à fond les problèmes qui en découlent et, bien que le résultats obtenus aient été relativement modestes, cette session a prouvé que le dialogue international sur les questions économiques pouvait être relancé. Il s'agit maintenant de traduire le consensus général qui s'est dégagé à cette occasion par des mesures concrètes visant à libéraliser le commerce international et à accroître l'aide aux pays en développement. Le Président de la Roumanie estime que l'Assemblée générale doit inviter tous les Etats à renoncer aux mesures protectionnistes et discriminatoires dans leurs échanges commerciaux et à respecter les dispositions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce lors de l'application de la clause de la nation la plus favorisée.

20. Il faut espérer que les négociations commerciales multilatérales engagées en Uruguay aboutiront à de nouvelles réductions tarifaires et à une libéralisation générale des échanges. La délégation roumaine attache une grande importance aux négociations sur l'élaboration d'un système global de préférences commerciales entre pays en développement et elle s'efforcera d'assurer le succès de ces négociations.

21. Il est regrettable que la réunion d'experts gouvernementaux du transfert inverse de technologie demandée dans la résolution 40/191 de l'Assemblée générale n'ait pas été convoquée par le Secrétaire général de la CNUCED; la délégation roumaine espère que les experts pourront se réunir au début de 1988. Elle prend note avec satisfaction du rapport du Groupe interorganisations du transfert inverse de technologie (A/42/317) et se félicite que des mesures aient déjà été prises pour coordonner les activités des organisations compétentes en la matière. Elle espère que ce groupe poursuivra ses utiles travaux.

22. M. AL-ERYANY (Yémen) dit que le déséquilibre caractérise la situation économique internationale et que seule l'instauration d'un nouvel ordre économique international fondé sur la justice et l'égalité permettra de combler l'écart qui ne cesse de se creuser entre pays en développement et pays développés. Ce nouvel

(M. Al-Eryany, Yémen)

ordre économique international et de nouvelles structures monétaires ne peuvent toutefois être mis en place sans la volonté politique de rétablir l'équilibre et de restructurer les relations économiques, compte tenu des intérêts de toutes les parties. La hausse des taux d'intérêt, l'instabilité des taux de change, le protectionnisme et les obstacles qui entravent le transfert de technologie vers les pays en développement, sont autant de facteurs qui contribuent à aggraver la crise économique mondiale. Les pays les moins avancés sont particulièrement touchés; ils doivent faire face aux déficits chroniques de leur balance des paiements, à la dette qui ne fait que s'accroître d'année en année et à la baisse des taux de croissance économique et sociale.

23. Le rôle des pays en développement ne doit pas se limiter à exporter des produits de base et à importer des produits manufacturés. En outre, étant donné l'interdépendance des questions économiques, il n'est pas, à terme, dans l'intérêt des pays industrialisés de maintenir les pays en développement dans l'incapacité de s'acquitter de leurs obligations financières extérieures et de satisfaire les besoins essentiels de leur population.

24. Le rapport du Secrétaire général sur l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés illustre bien les difficultés rencontrées par ces pays. Ceux-ci ont de plus en plus de mal à atteindre leurs objectifs de développement essentiellement en raison de la détérioration de la situation économique internationale : leur dette extérieure, qui représente 41,7 milliards, soit plus du double de leur PIB, est incompatible avec les objectifs de ce programme concernant la fourniture d'une aide aux pays les moins avancés, essentiellement sous forme de dons.

25. Le Yémen a adopté une politique de planification alimentaire visant à l'autosuffisance. Dans le cadre de cette politique, un certain nombre de mesures législatives ont été prises pour développer la production locale, notamment dans le secteur agricole, le but étant d'obtenir le taux le plus élevé de production vivrière. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture joue un rôle non négligeable dans la réalisation de cet objectif. Le Gouvernement espère obtenir des ressources accrues pour le financement de projets agricoles à court et long terme, et du matériel et des machines agricoles ainsi qu'une assistance en matière de formation. Le Yémen a en outre adopté un certain nombre de mesures législatives destinées à encourager les investissements dans l'industrie et le commerce. Il accepterait avec plaisir une assistance de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) lors de l'élaboration de son troisième plan quinquennal étant donné que le Yémen figure parmi les pays les moins avancés de la région.

26. Le nouveau Programme substantiel d'action vise essentiellement à transformer et renforcer l'économie des pays les moins avancés afin de leur permettre d'assurer à leurs peuples les normes minimales de nutrition, santé, éducation et logement acceptées sur le plan international. Cependant, étant donné que les catastrophes naturelles viennent aggraver les difficultés économiques et sociales de ces pays, il est encore plus urgent que la communauté internationale réponde efficacement à

(M. Al-Eryany, Yémen)

leurs besoins non seulement pour les aider mais aussi pour redresser la situation économique internationale. La délégation yéménite prie le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le Directeur général de la CNUCED et le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale d'assurer la mise en œuvre, la surveillance et le suivi du Programme.

27. M. OH (Observateur de la République de Corée) déclare que les Négociations d'Uruguay ont pour objectif principal de mettre un terme à la détérioration du commerce mondial en encourageant les pays à respecter les engagements qu'ils ont pris en matière de statu quo et de démantèlement des mesures protectionnistes. Les conclusions de ces négociations devront être objectives et refléter les préoccupations des pays en développement de manière à établir un système commercial viable et durable, propre à assurer l'expansion du commerce mondial et la promotion des exportations de produits provenant des pays en développement.

28. Bien que la République de Corée fasse partie des pays en développement dont la dette extérieure est extrêmement lourde, elle continuera d'ouvrir encore ses marchés, de réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires et de libéraliser les investissements étrangers. Depuis 1970, elle pratiquait une politique commerciale ouverte à tous les pays et accordait le régime de la nation la plus favorisée aux pays socialistes.

29. Le désalignement des principales monnaies est un aspect inquiétant du commerce international. Etant donné que le déséquilibre budgétaire des pays industrialisés perturbe la croissance régulière des échanges commerciaux, ces pays devraient continuer à renforcer leur coopération en coordonnant leurs politiques macro-économiques et s'efforcer de maintenir les taux d'intérêt à un niveau peu élevé et de stabiliser les taux de change.

30. La délégation coréenne accueille avec satisfaction l'Acte final de la septième session de la CNUCED ainsi que la proposition tendant à procéder en 1990 à un examen global de haut niveau et à une évaluation de l'application du nouveau Programme substantiel d'action en faveur des pays les moins avancés. Il faut accroître sensiblement les ressources financières destinées aux pays les moins avancés, notamment sous forme de dons généreux et de prêts à des conditions très favorables.

31. La République de Corée attache un grand prix à la coopération économique et technique entre pays en développement et appuie activement les activités opérationnelles de l'Organisation des Nations Unies pour le développement. Au niveau bilatéral, elle dispense une formation à des ressortissants de pays en développement dans divers domaines et envoie à l'étranger ses experts et techniciens pour qu'ils apportent une assistance technique. Le Gouvernement de la République de Corée a créé le Fonds de coopération pour le développement économique afin de promouvoir la coopération économique avec d'autres pays en développement grâce à l'octroi de prêts à des conditions de faveur.

32. M. DERISBOURG (Observateur de la Commission des communautés européennes) déclare que les Etats membres de la Communauté économique européenne considèrent que le commerce international reste l'un des moteurs essentiels du développement et c'est pourquoi ils se sont engagés à Punta del Este à faire avancer rapidement la nouvelle série de négociations commerciales dans le cadre du GATT. La septième session de la CNUCED a confirmé l'importance de ces négociations et a approuvé des mesures propres à faciliter la participation des pays en développement. Parmi les domaines couverts par les Négociations d'Uruguay, les produits tropicaux et l'agriculture intéressent particulièrement la Deuxième Commission.

33. La Communauté économique européenne a entrepris un réexamen complet de sa politique en matière de produits tropicaux afin de mener des négociations substantielles dans ce domaine. Ce processus n'a pas été des plus faciles, d'abord parce que la Communauté elle-même produit et transforme certains de ces produits tropicaux et aussi parce qu'un grand nombre de pays parmi les moins avancés entretiennent des relations étroites avec la Communauté, qui leur assure un débouché pour leurs produits tropicaux. Conformément à la Convention de Lomé, la Communauté envisage l'élimination ou la réduction des droits de douane pour une large gamme de produits bruts, semi-finis et finis. La Communauté envisage également l'élimination progressive de la quasi-totalité des restrictions quantitatives frappant les produits tropicaux et la réduction progressive des taxes à la consommation pour le café, le cacao et le thé. Tous les pays doivent aussi aider à libéraliser les échanges en prenant des mesures analogues. La Communauté attend également un degré satisfaisant de réciprocité de la part des pays en développement qui occupent une position dominante sur le marché international de certains produits tropicaux, afin de faciliter l'exportation de ces produits. Il convient d'accorder la priorité aux négociations sur les produits tropicaux dans l'intérêt même des pays en développement.

34. Dans le domaine de l'agriculture, la Communauté est prête à participer à des efforts coordonnés pour stabiliser les marchés de certains produits de base. L'agriculture ne peut évidemment être négociée d'une manière isolée car les négociations commerciales forment un tout. Néanmoins, la Communauté propose que les pays producteurs prennent ensemble, dans un premier temps, des mesures d'urgence pour améliorer les marchés les plus touchés, comme les céréales, le sucre et les produits laitiers. Des actions ponctuelles et temporaires pourraient être prévues pour une année et renouvelées par voie d'accord entre les participants aux négociations. Ces derniers devraient prendre des mesures internes pour réduire le soutien des gouvernements dans les secteurs largement excédentaires. Les pays participant aux négociations devraient ensuite coopérer pour réduire les soutiens gouvernementaux, ajuster leur système de protection et instituer de nouvelles règles dans les domaines phytosanitaire et vétérinaire.

35. Il faut respecter les engagements pris à Punta del Este si l'on veut que les négociations commerciales en cours soient crédibles. Si la Communauté s'est abstenue de prendre des mesures contraires aux engagements qu'elle a pris en matière de statu quo et de démantèlement des mesures protectionnistes, certains de ses partenaires n'en ont malheureusement pas toujours fait autant, ce qui a obligé la Communauté à porter ces cas devant les organes de négociation compétents du GATT.

(M. Derisbourg)

36. La nouvelle série de négociations commerciales mérite le soutien indéfectible de tous les Etats qui ont participé à la septième session de la CNUCED. L'Assemblée générale devrait appuyer les efforts de coopération visant à libéraliser le commerce international. Pour sa part, la Communauté économique européenne fera tout pour assurer le succès des négociations.

37. M. McBARNETTE (Trinité-et-Tobago) fait observer que la septième session de la CNUCED a mis en relief le lien existant entre les activités de la CNUCED et les négociations commerciales multilatérales décidées en Uruguay, réaffirmant la nécessité d'éliminer les obstacles et les distorsions qui faussent les échanges commerciaux internationaux. La délégation de la Trinité-et-Tobago accueille avec satisfaction la décision du Secrétaire général de la CNUCED de fournir une assistance technique aux pays en développement qui le demanderont afin de faciliter leur participation active à ces négociations.

38. Les ressources consacrées au développement constituent un autre domaine essentiel examiné à la session. Tous les pays en développement ont besoin de ressources pour effectuer des investissements productifs, venant compléter leurs ressources nationales. Des progrès importants ont déjà été accomplis dans ce domaine, mais il reste encore beaucoup à faire.

39. L'Acte final définit les responsabilités des principaux pays à économie de marché, des pays développés, des pays socialistes d'Europe de l'Est et des pays en développement en ce qui concerne l'application de mesures nationales et internationales propres à créer un climat plus propice à une croissance et à un développement durables. Les pays en développement doivent entreprendre des ajustements structurels et adopter des politiques nationales qui les aident à atteindre leurs objectifs de développement. Toutefois, le long et pénible processus d'ajustement structurel ainsi que les réformes ne sont pas une fin en soi mais un moyen d'atteindre un but, et les efforts du monde en développement doivent être soutenus par un climat international favorable. Les Etats qui influent le plus sur le système économique mondial doivent adopter aux niveaux national et international des politiques économiques qui renforcent la cohérence du système.

40. Il faut que la CNUCED poursuive ses travaux dans les domaines qui ne figuraient pas à l'ordre du jour de sa septième session. La Trinité-et-Tobago a bon espoir que les gouvernements, soucieux de l'intérêt commun, traduiront en actions concrètes les recommandations de l'Acte final de la septième session.

41. M. BRAISH (Afghanistan) dit que la conjoncture externe défavorable a été désastreuse pour les pays les moins avancés. Entre 1981 et 1986, leur nombre est passé de 31 à 40 et leurs économies sont devenues plus fragiles. La délégation afghane prie instamment tous les pays donateurs et les organismes d'assistance financière et technique intéressés de prendre immédiatement des mesures concrètes pour appliquer le nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés et promouvoir ainsi un processus autonome de développement socio-économique dans ces pays.

(M. Braish, Afghanistan)

42. L'Afghanistan, qui fait partie des pays en développement les moins avancés et sans littoral, n'a pas bénéficié des objectifs fixés dans le nouveau Programme substantiel d'action. En 1980, plus de 25 projets de développement ont été interrompus parce qu'un certain nombre de pays et d'organismes financiers internationaux ont décidé unilatéralement de mettre fin à leur assistance. Il semble que les pays donateurs cherchent à utiliser le nouveau Programme substantiel d'action pour imposer des politiques rétrogrades aux pays les moins avancés. Les pays donateurs doivent cesser d'utiliser l'aide au développement comme moyen de pression politique et s'efforcer réellement d'aider les pays les moins avancés à atteindre leurs objectifs de développement économique.

43. M. CAHILL (Etats-Unis d'Amérique), exerçant son droit de réponse, déclare que les accusations portées par la délégation panaméenne contre les Etats-Unis à la séance précédente sont fausses et sans fondement. Les Etats-Unis appuient les efforts faits par le peuple panaméen pour résoudre ses problèmes politiques et réaffirmer son attachement aux principes démocratiques. Depuis juillet 1986 cependant, préoccupés par la situation des droits de l'homme au Panama et l'impasse dans laquelle se trouvent encore les négociations entre le Gouvernement panaméen et l'opposition, les Etats-Unis ont suspendu leur assistance économique et militaire au Gouvernement panaméen.

44. M. SAMANIEGO (Panama), exerçant son droit de réponse, dit que la déclaration du représentant des Etats-Unis d'Amérique ne l'a pas surpris. Le Panama connaît bien le colonialisme et les diverses formes de coercition économique puisque, pendant plus de 80 ans, il a dû vivre au côté d'une puissance étrangère sur son territoire, puissance qui prétend maintenir sa présence au Panama au-delà de l'an 2000. La nouvelle génération de patriotes panaméens n'acceptera jamais la "politique du bâton" qui a été imposée à son pays. Le respect de la souveraineté des Etats est une condition préalable à la paix, et le Panama ne demande rien de plus mais rien de moins.

e) ENVIRONNEMENT (suite)

45. Le PRESIDENT annonce que l'Autriche s'est portée coauteur du projet de résolution A/C.2/42/L.44.

POINT 86 DE L'ORDRE DU JOUR : PROGRAMMES SPECIAUX D'ASSISTANCE ECONOMIQUE :
RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (suite)

46. Le PRESIDENT annonce que l'Autriche s'est jointe aux auteurs du projet de résolution A/C.2/42/L.25.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL (suite)

47. Le PRESIDENT annonce que le Bangladesh, El Salvador, le Libéria, l'Ouganda, la Panama, Saô Tomé-et-Principe, la Somalie, la Tchécoslovaquie, l'Uruguay, la Zambie et le Zimbabwe se sont joints aux auteurs du projet de résolution A/C.2/42/L.32.

La séance est levée à 18 h 10.